

ÉCHELLE DE

RÉMUNÉRATION



Tout le détail et les
informations pratiques sur
<https://aixmarseille.spelc.fr>

Spelc Provence Alpes et Corse

16 lotissement les oliviers

13120 GARDANNE

Tél : 06 78 33 93 72 E-mail : n.noel@spelc.fr

Épauler, représenter, défendre autrement dans l'enseignement privé

SPELC INFO

DÉCEMBRE 2025

CHANGEMENT D'ÉCHELLES

DE REMUNERATION

Ce dispositif permet à un maître au cours de sa carrière de bénéficier d'une mobilité dans une échelle de rémunération différente de celle pour laquelle il a été recruté

Conditions d'accès au dispositif :

- Être titulaire d'un contrat ou un agrément définitif (les maîtres délégués sont donc exclus de ce dispositif),
- Avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans une échelle de rémunération à l'issue d'un concours ou d'une intégration par liste d'aptitude

Modalités :

Dossier de candidature à adresser à M. le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, sous couvert du chef d'établissement, à l'adresse actesco.deep@ac-aix-marseille.fr

avant le 23 janvier 2026.

Chaque acte de candidature doit s'accompagner d'une participation au mouvement sur un poste à temps complet (100%) dans la discipline correspondant au changement d'échelle de rémunération

Les demandes sont examinées en priorité B ou priorité 2.

À SAVOIR : Les maîtres n'ayant pas obtenu d'affectation dans une échelle de rémunération relevant du second degré peuvent demander l'étude de leur dossier par la commission nationale d'affectation. Demande à envoyer à la DEEP (actesco.deep@ac-aix-marseille.fr) au plus tard le 03 juillet 2026.

Les maîtres n'ayant pas obtenu d'affectation ou renonçant au bénéfice du changement d'échelle de rémunération sont maintenus sur leur poste

La durée de la période probatoire est d'une année scolaire.

- L'ancien service du maître est protégé durant toute la période probatoire
- ils n'ont pas vocation à se voir confier des heures supplémentaires ou à exercer la fonction de professeur principal. Ils n'ont pas non plus vocation à se voir confier des corrections de copies d'examens nationaux.
- Dans le 1er degré, le maître se voit confier un seul niveau de classe et ne pourra se voir attribuer un cours préparatoire.
- Dans le 2nd degré, il conviendra de veiller à éviter la prise en charge de plus de deux niveaux d'enseignement ainsi que les classes à examen. Après validation de la période probatoire, le maître conserve son affectation.
- Rémunération : l'agent est classé à un grade équivalent à son grade d'origine, c'est-à-dire doté d'une échelle indiciaire équivalente ou, à défaut, immédiatement supérieure à celle-ci.
- Un tuteur nommé par l'autorité académique sur proposition des corps d'inspection sera désigné.

Possibilité pendant 5 ans de solliciter le retour dans son échelle de rémunération précédente.

Rappel : candidater au mouvement sur un poste à temps complet (100%) par mail actesco.deep@ac-aix-marseille.fr au plus tard le 23 janvier 2026



Tout le détail et les informations pratiques sur <https://aixmarseille.spelc.fr>

Spelc Provence Alpes et Corse

16 lotissement les oliviers

13120 GARDANNE

Tél : 06 78 33 93 72 E-mail : n.noel@spelc.fr